



**BOUCHES-DU-  
RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°13-2022-362

PUBLIÉ LE 7 DÉCEMBRE 2022

# Sommaire

**Secrétariat Général Commun 13 / SGC 13 Service des Ressources Humaines**

13-2022-12-07-00005 - Arrêté de composition du bureau de vote CSA

DDTM 13 (2 pages)

Page 3

Secrétariat Général Commun 13

13-2022-12-07-00005

Arrêté de composition du bureau de vote CSA  
DDTM 13

**Arrêté du 07 décembre 2022**

**portant composition du bureau de vote pour l'élection des représentants du personnel  
au comité social d'administration de proximité de la direction départementale  
des territoires et de la mer**

**Le directeur départemental des territoires et de la mer,**

Vu le code général de la fonction publique, livre II ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret du président de la république du 29 juillet 2020 portant nomination de Christophe Mirmand en qualité de préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 23 août 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Philippe D'ISSERNIO en qualité de directeur départemental de la direction départementale des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2021 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe D'ISSERNIO, dans le cadre des compétences relevant du préfet de département ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein des ministères de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2022 portant composition du bureau de vote électronique du comité social de l'administration de la direction départementale des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté du 30 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mars 2022 portant dérogation à l'utilisation du vote électronique en vue du prochain renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique de l'État ;

Vu le courriel du 6 décembre 2022 de la direction départementale des territoires et de la mer informant les organisations syndicales de leur possibilité de désigner des délégués de liste dans les bureaux et sections de vote ;

Vu le courriel de l'intersyndicale du 6 décembre 2022 à 15H18 relatif à la tenue des élections,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est institué un bureau de vote centralisateur pour l'élection des représentants du personnel au comité social de l'administration de proximité de la direction départementale des territoires et de la mer situé :

**ADRESSE**

16, rue Antoine Zattara, Marseille

**Article 2** : Le bureau de vote centralisateur sera ouvert le jeudi 8 décembre 2022 entre 9h00 et 17h00 (heure de Paris).

**Article 3** : Le bureau de vote se compose comme suit :

	Prénom	Nom
Président	Sylvain	HOUPIIN
Vice-président	Emmanuel	SHEARER
Secrétaire	Thierry	CERVERA
Secrétaire adjoint 1	Anne-Gaëlle	COUSSEAU
Secrétaire adjoint 2	Laurent	BIANCONI

**Article 4** : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au secrétaire du bureau de vote.

**Article 5** : L'arrêté du 29 novembre 2022 portant composition des membres du bureau de vote électronique de la direction départementale des territoires et de la mer est abrogé à l'exception des dispositions relatives à la désignation des représentants des listes en présence(article 1er)

**Article 6** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Le directeur de la direction départementale  
des territoires et de la mer,

**Signé**

Jean-Philippe D'ISSERNIO